66e ANNEE. — N° 140

VENDREDI 26 NOVEMBRE 1926

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5309 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....			0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. »
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		1 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		2 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les conjurés contre la hausse du franc font des efforts désespérés pour peser sur les changes. Ils prétendent que le discours du Président du Conseil à Tarbes annonce la prochaine stabilisation du franc. Ce n'est pas vrai. M. Poincaré a protesté contre les solutions prématurées. — La baisse des prix cause des pertes. C'est une rançon inévitable. La stabilisation ne se décrète pas. — La démission de M. Henry Bérenger prouve que le gouvernement ne veut pas ratifier tel quel l'accord relatif à notre dette.

Depuis quatre jours qu'il est prononcé, le discours de M. Poincaré alimente les discussions. Chacun y cherche des intentions et y découvre, naturellement, celles qu'il y met. Les plus ardents à commenter et à démontrer sont les partisans de la stabilisation immédiate ou, pour mieux dire, ceux qui voudraient bien arrêter la hausse du franc, parce qu'elle entraîne irrésistiblement la baisse des prix.

Ces braves gens torturent les textes pour faire dire à M. Poincaré les choses qui leur plaisent. Ils s'en servent ensuite pour influencer l'opinion et peser sur les cours.

Il faut donc vérifier et pour cela, le mieux est de recourir à la source et, sans parti-pris, de relire le discours du Président du Conseil. Dans cet exposé qui a au moins le mérite de la fermeté et de la clarté, voici le seul passage qui soit consacré à la question financière. Il est bon de le reproduire tel qu'il a été dit:

« Cette fois encore, a dit le président, c'est tout l'avenir de notre « nation qui est en jeu ; et non pas « seulement l'avenir de ses finances « et de sa monnaie... Nous avons « pensé que, devant cette indispensable besogne d'intérêt public, « toutes autres considérations devenaient secondaires et devaient s'effacer.

« Non pas pour quelques jours, « non pas pour quelques semaines. « C'est un travail de longue haleine « que nous avons entrepris. *Ceux « qui nous pressent de l'achever par « des mesures prématurées ne sacrifient pas seulement à la légère « l'espoir d'obtenir une amélioration stable de notre devise, ils ne « réfléchissent pas au mécompte « qu'entraîneraient fatalement, à « plus ou moins longue échéance, « des dispositions fragmentaires et « des solutions précipitées.* »

Nous avons souligné dans ce texte le passage qui exprime la pensée du gouvernement sur le problème du redressement financier et de la restauration monétaire. Les termes dont s'est servi le Président du Conseil ont été évidemment pesés, mesurés, médités et prémédités. Il ne s'agit pas là d'une improvisation où, malgré son habileté, un orateur risque toujours de mal traduire sa pensée. Pour être honnête et sérieux, il faut donc prendre les choses comme elles sont dites, sans y rien ajouter ni retrancher.

Eh ! bien, où voit-on là dedans un mot qui permette de prétendre que M. Poincaré veuille arrêter la baisse de la Livre et préparer une stabilisation immédiate ?... Il proteste au contraire contre des « mesures prématurées ». Il repousse les « dispositions fragmentaires » et montre le danger des « solutions précipitées ».

Ou bien les mots ont changé de signification, ou bien cela signifie clairement que le gouvernement entend laisser évoluer encore la situation, qu'il n'a pris encore aucune résolution définitive et qu'il considère que les choses n'en sont pas arrivées au point où l'on puisse prendre des dispositions générales et décisives.

Comme on le voit, nous ne « sollicitons » pas le texte ; nous n'essayons pas d'en faire sortir un argument favorable à notre opinion et à présenter le Président du Conseil comme hostile, en principe, à toute stabilisation. Nous nous bornons à lire ce qu'il a dit et à comprendre ses paroles dans le sens précis qu'il leur a donné.

Or, quoi qu'on fasse, il n'y a rien dans ce discours d'où l'on puisse conclure que le gouvernement prépare ou désire préparer bientôt une stabilisation du franc !

La conjuration contre la hausse du franc fait en ce moment des efforts désespérés pour peser sur les changes et elle réussit à provoquer quelques fluctuations. Mais, agissant ainsi, elle n'a pas le droit de se dire en accord avec le gouvernement. Elle agit pour elle et non pour la France. Elle travaille pour des intérêts particuliers, non pour l'intérêt national.

Assurément, la baisse des prix a causé des pertes. Cette rançon est inévitable. Mais de quoi se plaignent les perdants ? Ils ont gagné quand les prix montaient et, à ce moment-là, ce sont les consommateurs, les « cochons de payants » qui souffraient, sans avoir, eux, aucun moyen de se défendre.

Enfin, on peut encore leur répondre qu'ils ne savent pas plus que nous, en dépit des Experts, la valeur de la solution qu'ils proposent. Nous connaissons d'avance les sacrifices à consentir pour opérer leur fameuse « stabilisation » : *ils sont énormes.* Nul ne peut dire quels en seraient les avantages : *ils sont problématiques et aléatoires.*

Qu'ils nous permettent donc d'avoir, comme Jean Hiroux avant d'être guillotiné, de la méfiance !

Et puis, en considérant ce qui se passe en Belgique, nous voyons bien qu'il ne suffit pas de vouloir la « stabilisation » pour la faire. — La stabilisation ne se décrète pas !... Ce n'est pas une loi qui la réalise, ce sont les faits.

⁂

M. Henry Bérenger, sénateur et ambassadeur de France à Washington, vient d'écrire au ministre des affaires étrangères qu'il renonce à retourner aux Etats-Unis.

Ce n'est pas une catastrophe, au moins pour la France ! C'est un incident sérieux et symptômatique qui, comme tous les événements actuels, est « déterminé » par la question financière. C'est aussi un indice nouveau que le ministère n'est pas du tout disposé à stabiliser le franc. En effet, il ne pourrait le faire qu'après avoir passé un accord avec nos créanciers. Or, c'est précisément parce que le gouvernement ne se décide pas à demander au Parlement la ratification du traité franco-américain relatif à notre dette que M. Henry Bérenger refuse le renouvellement de sa mission.

Il faut donc bien qu'il voie dans l'attitude du ministère un désaveu de son action personnelle. S'il croyait à une ratification prochaine de l'accord qu'il a proposé, il accepterait sans doute de reprendre ses fonctions...

Est-ce à dire que la France renie toute dette envers les Etats-Unis ? Non, assurément. Mais elle entend ne pas accepter sans discussion la note qui lui est présentée et elle ne désespère pas d'obtenir de son allié un traitement aussi favorable que celui qu'on nous a obligé de consentir à notre ancienne ennemie : l'Allemagne !... La prétention est modeste,

Sera-t-elle bien défendue par le successeur dont on parle pour aller tenir là-bas la place que M. Bérenger laisse vide ? C'est M. Loucheur, assure-t-on, qui ira à Washington.

Nous lui connaissons personnellement un tempérament qui doit assez bien s'accorder avec celui des « businessmen » d'outre-mer. Mais ce qui est caractéristique dans ce choix, c'est que M. Loucheur a toujours affirmé — et publiquement — que « la France ne paiera pas ».

Emile LAPORTE.

ooo

OPTIMISME

Des confrères compétents, j'entends des docteurs ès Phynance, nous annoncent depuis quelques jours que la « pointe de la vie chère » est atteinte ; et que, conséquemment, plus rien n'augmentera plus. Cependant, le prix du vin monte encore, et celui du lait. Et celui des cigares aussi.

Oui, — tenez-vous bien devant cette énumération ! — les regalitas, *les* damitas, *les* coquetas, *les* senoritas, *les* ninas comprimés *et les* medianitas *sont majorés, à dater d'hier, et dans des proportions trop appréciables.*

J'avoue que, personnellement, la hausse de ces produits de notre régie nationale me laisse assez froid, malgré la chaude couleur espagnole de leurs noms, que j'ignorais avant de les voir imprimés. D'ailleurs, je ne serai pas le seul à ne point m'affecter outre mesure, car il paraît que, depuis beau temps, ces regalitas, coquetas, medianitas, *etc., manquent absolument dans tous les bureaux de tabac. Alors ?*

Il est bien difficile, en ce moment, de se faire une opinion de tout repos, car nombre de raisonneurs en tous sens s'ingénient à tirer sans cesse de dessous notre nuque le mol oreiller de la quiétude.

Le franc semble reprendre de sa forme et la livre perdre quelque peu de ses avantages exagérés. Ça va bien ! pensez-vous, et vous allez vous frotter les mains. Du tout ! des augures aux sourcils froncés vous coupent net votre allégresse. Ce rétablissement de notre devise n'est qu'un trompe-l'œil et un faux semblant qui, tout autant que sa chute, nous conduit tout droit aux abimes !

Alors ? comme je disais tout à l'heure. Alors, je conclus qu'il faut en prendre et en laisser, de tout ce qu'on conte, raconte et décompte. Ne nous frappons pas trop de ce qu'on augmente des cigares qui ne sont pas en vente et que personne ne fume. Et si le franc se porte mieux, réjouissons-nous en malgré les prophètes de malheur ! Car, enfin, il faut bien que la vie continue et que tout s'arrange. Sans quoi, il y a des milliers de siècles que le monde n'existerait plus ! (De l'Avenir). — Louis MARSOLLEAU.

INFORMATIONS

Une entrevue Briand-Mussolini

M. Mussolini qui ne peut quitter l'Italie en ce moment, n'irait pas à Genève pour la prochaine session de la S. D. N. et ne pourrait y voir M. Briand. Mais le bruit court ici que celui-ci, à l'issue de la réunion du conseil, vers le 15 décembre, se rendrait dans une ville italienne proche de la frontière suisse probablement Stresa, pour y rencontrer le dictateur.

De source officielle, on déclare qu'aucune décision n'est prise encore en ce qui concerne le projet d'entrevue entre MM. Briand, sir Austen Chamberlain et M. Mussolini annoncé dans la presse.

Un démenti de Mussolini

L'agence italienne la *Transalpine* a publié la note suivante :

« Nous sommes en mesure de démentir de la manière la plus formelle, les informations publiées par certains journaux sur des mesures militaires exceptionnelles prises par l'Italie sur la frontière française en général, et vers Nice en particulier.

« D'ailleurs, il est à présumer que le gouvernement français dispose d'un service de renseignements bien plus important et bien plus précis que celui dont peuvent disposer quelques journaux ; il est donc en mesure de savoir que ces informations sont dénuées de tout fondement. »

En Angleterre

Une date historique pour l'Angleterre

Les Dominions viennent de proclamer leur indépendance. Seule, la personne du roi représente, désormais, l'unité de l'empire britannique.

En adoptant après plusieurs semaines d'études le rapport de la « Commission des relations entre les différentes parties de l'Empire », la conférence impériale de Londres a pris une décision capitale qui donne véritablement à l'empire britannique un nouveau statut.

A l'heure actuelle, le titre officiel du roi d'Angleterre, était : « Georges V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes ». Mais la commission affirme l'égalité des Dominions et de la Grande-Bretagne. Le Royaume-Uni disparaît donc et l'Irlande prend le rang des Dominions, traitant d'égale à égale avec la Grande-Bretagne. C'est pourquoi le titre du roi devient : « Georges V, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes ». Ce changement de titre a une grande importance. Il implique que l'Irlande forme un Etat indépendant et « uni ». Il n'est pas question de l'Ulster, dont la séparation d'avec l'Irlande du Sud n'est pas mentionnée. Ce point est peut-être gros de conséquences.

Sir Austen Chamberlain parle de la S. D. N.

Parlant à une réunion du comité interparlementaire de la Société des Nations tenue à la Chambre des communes, sir Austen Chamberlain a souligné notamment l'importance d'une confiance mutuelle entre le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations et a déclaré que tous les Etats membres de la Ligue sont égaux :

— Rien ne serait plus désastreux que de voir les Etats représentés au Conseil se diviser en deux camps et il serait absolument fatal que les petits Etats aient jamais la pensée qu'ils pourraient s'assurer des avantages en fomentant des divergences parmi les grandes puissances. »

La grève des mineurs

300.000 mineurs ont maintenant repris le travail, soit une augmentation de près de 15.000 depuis samedi dernier. Dans tous les districts, les ouvriers par milliers se sont rendus aux mines, mais il a été impossible aux industriels de les engager tous, tous les puits n'étant pas encore en état. Des réunions ont eu lieu dans plusieurs régions où les mineurs ont décidé de mettre aux voix lesquels d'entre eux seront autorisés à reprendre le travail les premiers, car, on compte que 200.000 mineurs grossiront les rangs de l'immense armée des sans-travail.

M. Bérenger ne retournera pas à Washington

M. Bérenger, ambassadeur de France à Washington n'a pas accepté le renouvellement de son mandat, malgré l'offre qui lui en était faite par le Gouvernement.

M. Bérenger a déclaré que sa mission était terminée et qu'il voulait reprendre sa place au Sénat.

L'emprunt des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine en Suisse

L'émission de l'emprunt de 75 millions de francs suisses des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine a eu lieu en Suisse du 18 au 22 courant.

Elle a été couverte plus de vingt fois par les souscriptions du public.

Au Mexique

Les autorités mexicaines ont découvert l'existence d'un nouveau et vaste complot.

Plusieurs conjurés ont été fusillés, notamment trois des chefs du mouvement à Guerrero et une dizaine d'autres meneurs, qui avaient été arrêtés en province.

Les troubles d'Albanie

Les journaux apprennent de Scutari qu'une révolte a éclaté dans la région du nord de l'Albanie où les rebelles ont désarmé la gendarmerie et projeté une marche sur Tirana en vue de renverser le régime.

Le cabinet albanais a ordonné aux troupes d'étouffer la révolte.

Après plusieurs rencontres, les troupes ont obligé les rebelles à battre en retraite vers Chalie.

Une grande agitation régnerait à Scutari.

Un village de réfugiés est inauguré en Bulgarie

En présence du roi et de nombreuses personnalités étrangères, a eu lieu dimanche l'inauguration du premier village de réfugiés en Bulgarie méridionale. Ce village a été construit aux frais de la fondation anglaise que préside le duc Athell. Le village a pris le nom d'Athell.

Dix millions de leva ont été dépensés pour la contruction de cette localité, qui pourra abriter une centaine de familles de réfugiés.

Dans l'Etat de Java

On sait maintenant que les sanglants combats qui ont eu lieu récemment entre les troupes et les insurgés ont abouti à la déroute des communistes et qu'il y a eu trois cents morts. Les forces militaires se concentrent afin d'encercler les fugitifs ; des navires de guerre croisent dans le détroit de la Sonde pour empêcher les fuyards de gagner Sumatra.

Neuf cents arrestations ont été opérées.

L'aviateur français prisonnier des Maures est libéré

On annonce officiellement que le pilote français Gourd, qui avait été obligé d'atterrir, le 13 novembre, près du cap Bojador, par suite d'une panne de son avion postal, et qui avait été fait prisonnier et blessé par les Maures, a été libéré contre rançon.

Il est actuellement soigné par les autorités espagnoles au cap Juby.

Chambre des Députés

Séance du 23 Novembre 1926

MATIN

La Chambre discute le budget de l'Instruction publique. Un relèvement du crédit d'un million est voté pour le fonctionnement et le développement des laboratoires.

Un relèvement de crédit est également voté pour les bourses de l'enseignement supérieur.

25 chapitres sont votés.

SOIR

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Instruction publique.

Les chapitres 26 à 35 sont adoptés.

MM. Poincaré et Herriot promettent d'étudier la possibilité de relever les crédits en faveur du personnel enseignant, des élèves, des retraités de l'Ecole normale supérieure.

Les chapitres 35 à 89 sont votés.

M. Herriot promet d'étudier la question relative à la remise des frais d'études aux enfants orphelins des maîtres de l'enseignement. M. Biré s'étonne que l'on ait augmenté les crédits pour l'enseignement primaire.

M. Malvy dit que la Commission des finances a voté ce relèvement de crédits pour empêcher de nouvelles suppressions de postes d'instituteurs.

M. Herriot dit qu'il est étonné de l'inquiétude manifestée par la Commission des finances. « J'ai toujours proclamé, dit-il, que l'enseignement étant obligatoire, l'Etat était tenu de le donner. Et n'y eut-il qu'un seul élève, cet élève aurait droit à l'école. C'est ce que M. Louis Marin a, lui-même, écrit dans son travail sur les économies. »

Les divers chapitres du budget sont votés sans discussion. M. Piquemal pose une question au ministre du Travail pour l'application de la loi relative à la titularisation et l'emploi obligatoire des mutilés.

M. Fallières, ministre du Travail, dit que d'accord avec M. Marin, ministre des Pensions, une commission a été instituée pour établir un tableau de correspondance de traitements pour les fonctionnaires du cadre latéral.

La suite de la discussion du budget de l'Instruction publique est renvoyée au lendemain matin.

LES MŒURS D'AUJOURD'HUI.

LE RUBICON

Le tutoiement est un des charmes de l'intimité; il ne faut pas le galvauder

Un des fonctionnaires compromis dans les récentes affaires de trafic d'influence a laissé tomber innocemment, au cours d'un interrogatoire, une de ces piquantes vérités qui ébranlent d'un choc léger mais décisif l'imagination des observateurs. Comme le juge inscrivait à son passif le fait qu'il tutoyait un démarcheur chargé de jouer les intermédiaires dans certaines négociations compromettantes, l'inculpé répondit avec candeur : « Sans doute, mais qu'est-ce que cela prouve ? Vous savez bien que dans notre profession on se tutoie tout de suite. »

Et voilà, mis brusquement en lumière, l'un des détails les plus caractéristiques de la psychologie secrète de la République des camarades. On y est trop facilement, selon l'expression populaire, « à tu et à toi ». Le tutoiement rapproche étroitement les âmes. Il est l'un des charmes de l'intimité familiale. Il crée immédiatement des alliances et des solidarités précieuses. Il établit des contacts directs entre des sensibilités qui, sans lui, n'arriveraient pas à s'accorder. Il n'est pas de trait d'union plus efficace ni de lien plus solide pour des êtres qui s'accordent une mutuelle confiance. Mais précisément c'est à cause de son pouvoir psychologique si actif que l'emploi du tutoiement devient un danger si l'on a l'imprudence de l'employer sans précautions suffisantes. Il ne faut utiliser qu'à bon escient cette clef qui ouvre trop facilement les cœurs. Lorsque ce « passe-partout » tombe entre des mains indélicates, on s'expose à toutes sortes de cambriolages moraux.

Il est trop facile de deviner les méfaits du tutoiement lorsqu'il aggrave le sans-gêne de certaines mentalités peu scrupuleuses. Il faut donc se méfier de la vulgarisation du tutoiement. Dans certains clans politiques, électoraux ou administratifs, le tutoiement est devenu si facile, si banal, si automatique qu'il passe à l'état de réflexe. On met dans certaines castes professionnelles une sorte de point d'honneur à user d'une familiarité démocratique et d'une rondeur cordiale dont les limites sont mal définies. L'emploi de la deuxième personne du pluriel semble indécent et déplacé. Il passe pour un acte de mauvaise camaraderie et une manifestation d'arrogance.

Cela commence au lycée, puis dans les facultés, puis à la caserne. Cela se répand ensuite à la Bourse, au Parlement, dans les théâtres et dans les journaux. Ce bon-garçonnisme affiché est le signe que l'on appartient au milieu et qu'on s'y est définitivement adapté.

C'est aussi la preuve qu'on en a pris la mentalité collective, qu'on en subit la déformation professionnelle et qu'on commence à en accepter toutes les tares. Le tutoiement inaugure l'ère des concessions, des petites lâchetés, des capitulations et des solidarités coupables. Ce n'est pas qu'entre l'homme et la femme que le « vous » constitue une barrière protectrice et un solide rempart. Adopter le « tu » c'est souvent franchir le Rubicon, c'est, en certains cas, jeter au loin tout un fardeau de délicatesses et de scrupules, c'est aliéner sa liberté et vendre parfois sa conscience. Le tutoiement fait trop facilement table rase de toute une subtile armature de convenances qui, sans appartenir à la morale proprement dite, défend souvent les caractères faibles contre une défaillance. Le tutoiement crée entre les âmes une promiscuité favorable à l'éclosion de plus d'un mauvais instinct. Il développe le sans-gêne, l'impudeur, l'appétit des jouissances immédiates et même une certaine fanfaronnade de vice analogue à ces curieuses surenchères de vulgarité et de grossièreté verbales que l'on observe chez les simples qui, réunis autour d'un comptoir, exagèrent théâtralement une bruyante cordialité toute superficielle.

Dans le domaine de la politique la manifestation démagogique du tutoiement exerce de sérieux ravages. Le parti pris de nouer avec n'importe qui des relations faciles crée une sorte de complicité morale dans les circonstances les plus regrettables. En se tutoyant dans les couloirs en « copains » les représentants des partis qui viennent de se déclarer publiquement la guerre perdent de leur autorité et semblent se lier, en cachette, par une solidarité de mauvais aloi.

Méfions-nous du tutoiement, il dépouille les consciences faibles d'un élément de pudeur qui leur est nécessaire pour conserver leur dignité et leur vertu. Gardons-nous d'en propager l'usage comme au temps de la Révolution. Ce ne serait pas seulement faire perdre à nos mœurs encore un peu plus de douceur et donner une prime à la mauvaise éducation, ce serait affaiblir le sens moral de la collectivité en développant, dans ce qu'il a de dissolvant et de dangereux, un certain esprit de clan dont il est le fâcheux symbole. (*Du Temps*) — V.

CHRONIQUE LOCALE

Bon projet : sera-t-il appliqué ?

Peu à peu, on arrive à comprendre, en haut lieu, qu'il est nécessaire de prendre des mesures, de fixer des sanctions pour réprimer la hausse illicite.

Eh ! quoi ! dira-t-on, on a attendu, en haut lieu, jusqu'à ce jour, pour prendre ces mesures ?

Hélas ! oui ! Et les spéculateurs ont profité de cet atermoiement inexplicable, qui n'aurait pas dû avoir lieu.

Mais, aujourd'hui, le Gouvernement est décidé à frapper. Le Garde des Sceaux a déposé un projet de loi qui ne peut que donner satisfaction au public, car il frappe sévèrement les spéculateurs.

« En ce qui concerne les pénalités, le projet gouvernemental reproduit les dispositions d'un texte présenté en décembre 1924 et qui, après avoir été rapporté à la Chambre par M. Palmade, a été retiré de l'ordre du jour.

La peine prévue est d'un emprisonnement d'un mois au moins, de deux ans au plus, et d'une amende de 5.000 à 50.000 francs. L'amende pourra être portée à 150.000 francs et l'emprisonnement à 5 ans, s'il s'agit de denrées ou marchandises qui ne rentrent pas dans l'exercice habituel de la profession du délinquant.

Le tribunal pourra prononcer en outre contre les coupables l'interdiction des droits civils et politiques, et la fermeture temporaire ou définitive du fonds de commerce ou de l'entreprise industrielle.

Cette dernière mesure sera rendue obligatoire en cas de récidive et entraînera l'incapacité pour le condamné d'exercer un commerce similaire pendant une durée qui ne pourra excéder cinq années.

La publication du jugement et l'affichage seront également obligatoires dans tous les cas, aux frais du condamné, notamment aux portes de son magasin ou de son établissement. »

Ça, c'est une bonne mesure, à la condition, évidemment, qu'elle soit appliquée dans sa rigueur.

Car, on sait, malheureusement, que trop souvent, il y a les circonstances atténuantes qui interviennent, et que ces circonstances-là ne sont que des interventions d'amis puissants des spéculateurs !...

Il faut espérer que le projet du Garde des Sceaux ne permettra plus que de pareilles... complaisances se produisent !

Au surplus, le projet de loi contient un paragraphe intéressant.

Nous avons, ici même, signalé que des spéculateurs avaient préféré laisser perdre, jeter dans les égoûts, des denrées plutôt que de les vendre à un prix inférieur à celui qu'ils demandaient.

Eh ! bien ! le projet de loi, enfin, prévoit ce cas. Il indique, en effet, que les mêmes peines seront applicables à toute personne qui aura sans motif légitime, détérioré ou laissé volontairement dépérir des denrées ou marchandises de première nécessité ou qui aura incité à commettre ces délits.

Qui donc ne s'est pas élevé contre de pareils procédés, et qui donc, n'a pas protesté de l'impunité dont jouissaient les auteurs de ces actes abominables ?

Quoi ? Jeter les denrées plutôt que de les laisser à un prix inférieur, n'est-ce pas scandaleux ?

Mais, hélas ! comme ces faits ont été souvent constatés, signalés, et qu'ils n'ont jamais été réprimés, nous demandons, avec le public, si, enfin, ils seront réprimés sérieusement ?

Le projet de loi déposé par le Garde des Sceaux donnera-t-il satisfaction ?

Il sera voté : mais sera-t-il appliqué ? Et c'est là toute la question !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

La Commission des finances a adopté un amendement de M. Malvy ainsi conçu :

« Pour tout propriétaire exploitant lui-même sa terre et dont le revenu total n'est pas supérieur à 7.000 fr., il ne sera par fait état dans le calcul de l'impôt foncier de l'augmentation de 75 0/0 du revenu cadastral. »

Votes de nos Députés

Sur le renvoi à la Commission du chapitre 19 du budget de l'instruction publique (université, matériel) renvoi proposé par M. Vaillant-Couturier et combattu par le Président du Conseil, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.

Contre : MM. Bouat et Malvy.

La Chambre a repoussé par 415 voix contre 129.

Administration préfectorale

M. Natalelli, ancien chef de cabinet du Lot, nommé sous-préfet de Lunéville, et non installé, est nommé sous-préfet de Lure (1re classe).

Nos félicitations.

Magistrature

M. Castets, procureur général près la Cour d'appel d'Agen est nommé à Montpellier.

M. Deis, procureur de la République à Nancy, est nommé procureur général près la Cour d'appel d'Agen dont dépend le tribunal départemental du Lot.

Ohé ! Chasseurs !

Les chasseurs, quoi qu'on en dise, sont, pour la plupart, gens de bonne compagnie, de conscience, voire, de scrupules.

La plupart respectent le bien d'autrui, se gardent de commettre des dommages dans les propriétés où ils passent.

Malheureusement, il est quelques chasseurs qui n'ont ni scrupule, ni conscience.

Sous le prétexte qu'ils ont « payé le permis », ils pénètrent dans les cours des fermes, dans les basses-cours des habitations, dans les champs et tuent pigeons, lapins, poules, ou, à défaut, font provision de légumes.

C'est de l'audace, du « culot », dira-t-on. Certes, oui. Mais n'est-ce pas du cynisme dont a fait preuve ce nemrod qui, ces jours-ci, à Cahors, à 100 mètres du pont Valentré, à pénétré dans la cour de la maison Couderc, et a tué un lapin domestique ?

Ce chasseur botté, guêtré, passait en compagnie d'un copain et suivi par 4 chiens devant cette maison, lorsqu'il aperçut un lapin qui prenait ses ébats dans la cour, où se trouvaient également plusieurs poules.

Le chasseur épaula son fusil, tira et tua le lapin : il pénétra dans la cour de la maison, le ramassa, le plaça dans sa gibecière et partit, ce pendant que les quatre chiens poursuivaient poules et canards.

La propriétaire sortit : elle interpella le mauvais chasseur qui, goualleur, répondit : « On vous le paiera ce lapin, madame. »

Mais dimanche, il n'avait pas porté un sou.

Plainte a été déposée à la police.

⁂

Un autre fait est à citer.

Un chasseur fut aperçu dans un champ, près de Cahors. Il était occupé, sans se soucier des passants, à ramasser des pommes de terre qu'il plaçait dans une gibecière de belle dimension.

Il n'avait pas trouvé de gibier, il ne voulait pas rentrer la gibecière vide.

Ainsi, c'était une façon pour lui de lutter contre la vie chère !

Chasseurs, braves gens, pouvez-vous être étonnés de ce que les propriétaires vous aiment plus de loin que de près ?...

Il est probable que si les délinquants sont pincés, ils ne seront pas impunis.

Mais !...

L. B.

Compatriote

Notre compatriote M. Constant, ancien élève du lycée Gambetta, et chef de bataillon du 9e d'infanterie, à Cahors, qu'il quitta pour faire campagne au Maroc, est affecté au 168e d'infanterie, à Worms (troupes d'occupation de Rhénanie).

M. Robert Constant, son fils, sous-lieutenant, est promu lieutenant et affecté au 97e régiment d'infanterie alpine, en résidence à Ludwigshafen.

Nos félicitations.

Enseignement Primaire Supérieur

M. Blanchard est nommé professeur à l'Ecole primaire supérieure de Cahors.

Inspection primaire

Par arrêté ministériel, M. Villadieu, inspecteur primaire de Gourdon en retraite, est nommé inspecteur primaire honoraire.

Nous adressons à M. Villadieu nos sincères félicitations.

Tabacs

M. Liauzu, ancien militaire, est nommé vérificateur de 8e classe dans la direction de Cahors.

La vie municipale

Par suite du décès du maire de Lavergne, les électeurs de cette commune ont procédé, dimanche, à l'élection d'un conseiller municipal.

Il y avait trois candidats qui ont obtenu : MM. Rossignol, meunier ; Momméja, ancien conseiller, Momméja, ancien maire.

M. Rossignol a été élu.

Concert de l'Orphéon

Au cours du concert de l'Orphéon, qui a eu lieu dimanche au Théâtre, une quête a été faite au profit des œuvres de bienfaisance. Elle a produit la somme de 181 fr. 70.

On ne peut que remercier de leur belle fête les membres de l'Orphéon, sans oublier les musiciens de l'Orchestre symphonique.

Et, à ce sujet, qu'il nous soit permis de féliciter spécialement Mlle Blanche Rességuier, qui, durant le concert, tint le piano, avec le talent que tout le monde se plaît à lui reconnaître, et qui ne ménage ni son temps ni sa peine chaque fois qu'on fait appel à son brillant concours.

La cambriole

Des inspecteurs de la police mobile de Toulouse sont arrivés à Cahors pour faire une enquête au sujet du cambriolage commis dans la rue St-Géry.

Ils ont relevé des empreintes digitales, mais n'ont trouvé aucun indice important qui puisse les mettre sur la piste certaine.

On espère, néanmoins, que les cambrioleurs que l'on croit loin de Cahors, seront rattrapés.

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

AVIS AUX COMMERÇANTS

Renouvellement du forfait

L'Administration des Contributions Indirectes fait tenir des imprimés aux redevables, relatifs au renouvellement du forfait, au montant d'office de ce forfait et faisant connaître aux intéressés qu'en cas de non-acceptation de cette augmentation ils seraient tenus aux déclarations mensuelles et aux vérifications qui en découlent.

La Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot fat connaître à tous ses membres :

1° Que l'Administration doit dénoncer le fortait par lettre recommandée avec accusé de réception (art. 15 du décret du 9 novembre 1924) ;

2° Que l'intéressé a le droit formel de ne pas renoncer au forfait (art. 6 même décret) ;

3° Qu'en cas de désaccord avec l'Administration sur le nouveau chiffre demandé comme base du forfait, il doit l'en aviser par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 20 jours de la dénonciation du forfait par l'Administration, en lui faisant connaître les motifs de son refus et qu'en même temps, il doit adresser une seconde lettre recommandée à M. le Secrétaire de la Commission du Chiffre d'affaires, à la Direction des Contributions Indirectes, à Cahors, lettre qu'il accompagne d'un mémoire explicatif sur papier non timbré et annonçant qu'il désire être entendu par la Commission, soit directement, soit par mandataire.

La Commission mixte est composée de 7 membres, dont 3 commerçants, et juge en dernier ressort.

Légalement, toute dénonciation qui n'est pas parvenue par lettre recommandée ne serait pas valable, sauf bien entendu si l'intéressé a signé l'acceptation du renouvellement du forfait.

La Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot.

⁂

MM. les Commerçants et Industriels de la Fédération de Cahors, sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu à la Chambre de Commerce de Cahors, le vendredi 26 courant à 20 h. 30.

Ordre du jour :

Renouvellement du forfait.
Impôts cédulaires sur 1927.
Questions diverses.

Tribunal des pensions

Avis important

La Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot informe les camarades à qui le tribunal a désigné un avocat d'office qu'ils doivent le voir et lui expliquer leurs desiderata car leur défenseur n'ayant dans le dossier que les conclusions du commissaire du gouvernement et non les leurs, ne peut utilement plaider leur cause.

Permanence. — Nous rappelons à tous nos camarades qu'ils peuvent pour tous renseignements s'adresser à la permanence établie rue Clemenceau, Atelier des Veuves.

Pour le Bureau :

Le Secrétaire, LAMOURE.

Fédération Nationale des Mutilés du Travail

Le Groupement départemental du Lot invite toutes les victimes d'accidents du travail à se rendre à la réunion du samedi 27 novembre, à 20 h. très précises à la Bourse du Travail.

Le secrétaire donnera toutes indications utiles aux intéressés qui auront des cas à lui soumettre.

Les Mutilés des yeux chez le Ministre des Pensions

M. Marin, Ministre des Pensions, s'est entretenu très longuement avec la délégation de la Fédération nationale des Mutilés des yeux, de France et des Colonies, dont le siège social est à Paris, 12, rue Pergolèse.

Les différentes revendications des blessés et malades des yeux par suite de la guerre ont été longuement exposées par M. Léo Joubert, secrétaire général, notamment en ce qui concerne la perception lumineuse et les aggravations.

Le Ministre après avoir suivi avec un intérêt tout particulier les desiderata des mutilés des yeux, les a assurés qu'il prenait en considération leurs revendications justifiées et qu'il les examinerait dans le plus bref délai.

Retraités civils et militaires

Nous rappelons que l'Assemblée générale annuelle de l'Association des retraités civils et militaires du Lot, aura lieu, dimanche 28 novembre 1926, à 15 h., dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Les Tarn-et-Garonnais du Lot

Les sociétaires de l'Amicale des Tarn-et-Garonnais réunis en Assemblée générale le 18 novembre au siège social, café de Bordeaux, ont décidé, à l'unanimité, de faire cette année dans les salons de l'Hôtel Terminus, à Cahors, leur banquet annuel et leur fête de famille, le samedi 18 décembre à 19 heures.

MM. les sociétaires qui n'ont pu répondre à la convocation sont priés de retirer avant le 12 décembre leur carte d'adhésion au banquet, chez M. Duthil, secrétaire de l'Amicale et coiffeur, rue du Président Wilson, qui leur remettra en même temps les cartes d'invitation pour le bal.

Le Bureau.

Retraites ouvrières et paysannes

Il est rappelé aux assurés de la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes qu'ils ont la faculté d'effectuer des versements supplémentaires sans limitation de valeur, en vue de la constitution de pensions en rapport avec le coût actuel de l'existence.

Ces versements supplémentaires sont constatés sur la carte d'assuré, tout comme les versements réglementaires, au moyen de timbres-retraite vendus par les bureaux de Poste.

Les employeurs soucieux d'assurer à leur personnel une retraite correspondant aux conditions actuelles de la vie, pourront user de la même faculté.

Les exemples ci-après démontrent l'utilité de ces versements supplémentaires :

Par un versement supplémentaire de 0 *fr.* 50 *par jour*, les assurés peuvent se constituer une pension qui s'élève environ (au taux de capitalisation de 5 0/0, actuellement le plus usité), en commençant leurs versements à l'âge de :

14 ans, à 5.120 fr. à 60 ans et à 9.120 fr. à 65 ans
20 ans, à 3.590 fr. à 60 ans et à 6.430 fr. à 65 ans
25 ans, à 2.620 fr. à 60 ans et à 4.740 fr. à 65 ans
30 ans, à 1.890 fr. à 60 ans et à 3.460 fr. à 65 ans
35 ans, à 1.340 fr. à 60 ans et à 2.500 fr. à 65 ans

Il convient d'ajouter que les assurés plus âgés ont également intérêt à effectuer des versements supplémentaires.

D'autre part, il y a lieu également de rappeler que la législation des « Assurances Sociales », actuellement devant le Sénat, réservera des avantages très substantiels à ceux des bénéficiaires qui auraient été précédemment assurés à la loi des Retraites Ouvrières et Paysannes.

Ce projet embrasse les différents risques de la vie du travailleur : maladie, invalidité, maternité, vieillesse, décès, etc...

Société des Etudes du Lot

Séance du 18 *octobre* 1926

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ SOL

Sont présents : MM. Rames, Lescure, Filhol, Calmon, Lamblot, Verne, Garnier, Saint-Marty, Gaignebet, Laubat, Loviot, abbé Sol, Bergon.

M. l'abbé Henri Pradié, vicaire de Gramat, présenté par M. le chanoine Viguié et M. l'abbé Sol, est élu membre correspondant.

M. Jean Gaignebet, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, est présenté comme membre correspondant par MM. Guilhamon et Garnier.

M. Lamothe, instituteur à Saint-Denis-près-Martel, est présenté comme membre correspondant, par MM. Clozier et Fourastié.

M. Meyzenc, libraire à Cahors, est présenté comme membre résidant par MM. Daymard et Bergon.

M. Ricard, libraire à Cahors, est présenté, comme membre résidant, par MM. St-Marty et Bergon.

M. l'abbé Sol renouvelle à M. Guilhamon les condoléances de la Compagnie, à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

Sur la proposition de M. Lescure, la Société émet le vœu que soient davantage respectées les richesses archéologiques du Quercy, les sites et paysages de notre province.

M. l'abbé Sol dépose les publications reçues de notre distingué confrère, M. l'abbé Allemand : « l'Album du Vieux Quercy » et « Une excursion aux Pays bibliques ».

Le bureau de la Compagnie auquel sont adjoints MM. Bergougnoux, St-Marty, et l'abbé Foissac, constituera la Commission spéciale, instituée en vue de la publication des travaux de notre regretté président honoraire, M. le chanoine Albe.

M. de Cuniac est nommé délégué titulaire et M. Grangié, délégué suppléant, à l'Union des Sociétés historiques et archéologiques du Sud-Ouest, dont le Congrès doit avoir lieu en 1928, à Cahors.

M. l'abbé Sol signale la prochaine publication en souscription d'un livre de chroniques artistiques et littéraires sur le Quercy « Le Lot à petites journées », dues à la plume de notre sympathique confrère M. Eugène Grangié.

M. Foissac donne connaissance d'une longue liste, encore incomplète, des vieilles églises romanes du département, qui dépassent le chiffre de 140 ; au 1er rang, la Cathédrale de Souillac, St-Sauveur, puis St-Sauveur-Figeac, N.-D. du Puy, Duravel, etc. Citons aussi la série si intéressante des Eglises à coupole : Aynac, Autoire, Toirac, Sarrazac, St-Michel-de-Bannières, Séniergues, St-Avit près Duravel, Vèles, Fontanes, Lalbenque, Saux, Payrignac, Lacabrette etc.

La Société se propose de publier cette liste et demande à tous ses membres correspondants d'aider à la compléter.

M. Loviot continue la lecture de ses attrayantes odelettes sur Olivier de Magny et Louise Labbé.

M. Gaignebet signale la parution dans « Les Cahiers libres », d'un extrait du prochain roman de notre excellent confrère, M. Georges Duveau, *Le Testament romantique.*

M. St-Marty signale dans le Bulletin de la Société de la Haute-Loire, une étude sur un Quercynois, Delvert, évêque constitutionnel de la Haute-Loire.

Police

Procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police contre M. Dougy, entrepreneur de transports, pour stationnement, sans nécessité, d'un camion automobile dans la rue Emile-Zola.

Sinistre plaisanterie

C'est l'époque du vin nouveau. Malheureusement, cette année, il n'y en a pas beaucoup, les vendanges n'ont pas été belles, à Cahors, mais on peut boire, quand même, quelques verres de vin nouveau.

Mais il est capiteux, ce vin nouveau du Lot et, hélas ! il ne produit pas le même effet sur tous ceux qui en boivent.

Certains ont le vin gai : ils rient, plaisantent, le vin les pousse à faire des facéties plus ou moins spirituelles, mais qui sont sans danger pour personne.

Ainsi, après avoir mangé des châtaignes, bu quelques verres de vin nouveau, on va, vers minuit, frapper à la porte du domicile d'un ami qui n'a pas participé à la fête et qui dort du sommeil du juste. « Eh ! là ! qu'est-ce qu'il y a, dit l'ami qui, réveillé en sursaut, apparaît à la fenêtre... »

« Eh ! mon vieux, tu étais au lit ? Quelle heure est-il ? »

On comprend quel est le dialogue qui s'ensuit. Mais tout finit dans le rire.

Mais il est d'autres amateurs de vin nouveau qui n'ont pas le vin gai.

Ainsi, la gendarmerie de Luzech a procédé à l'arrestation de deux ouvriers qui après avoir fêté le vin nouveau, eurent envie de faire une plaisanterie.

Entre la côte de Cluzel et l'embranchement de la route de Villesèque, la route qui de Montcuq à Cahors longe la voie de la ligne de Cahors à Moissac, ils placèrent des rails, des traverses, des pierres. Ils firent quatre barrages. Tout cela, pour s'amuser, pour voir buter, capoter l'autobus ou une auto ! Rien que ça !

Heureusement, que le méfait de ces deux copains fut constaté assez tôt et que la route fut débarrassée du tas de matériaux qu'ils avaient placés.

Il n'y eut pas d'accident.

Néanmoins, une enquête fut faite par la gendarmerie qui pinça les auteurs de la sinistre plaisanterie : les nommés Paul Coucier et Baptiste Saint-Paul, ouvriers travaillant sur la ligne Cahors-Moissac.

Ils ont été arrêtés et écroués à la prison de Cahors.

Accident du travail

Le nommé François Taurand, 45, ans, ouvrier à la manufacture de poignées de porte de l'avenue de la Gare, était occupé à monter une courroie, lorsqu'il fut atteint par une agrafe qui lui fit des plaies de la face palmaire des quatre derniers doigts de la main gauche.

Cet ouvrier devra interrompre son travail pendant un délai de 12 jours.

Vagabond

Les gendarmes de Lauzès ont arrêté un nommé Dubernet, sans profession, sans domicile fixe qui était en état de vagabondage.

Conduit au Parquet, Dubernet a été écroué. C'est probablement ce qu'il demandait, car actuellement, il pleut et il fait trop froid, sur les routes !

Vols

Des plaintes ont été portées par des propriétaires des environs de Cahors au sujet de vols de canards et de poules dont ils ont été victimes.

Plainte

Plainte a été portée par un propriétaire de la commune d'Assier, auquel on a volé divers objets mobiliers.

Une enquête est ouverte.

A qui le bracelet ?

Mme Joséphine Malbec, laitière à Labéraudie, a trouvé un bracelet qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Trouvailles

Il a été trouvé : un imperméable couleur marron, par M. Theil, demeurant place du Marché ; une pèlerine en laine noire, par M. Lucien Rochefort, de St-Géry ; un bidon d'essence, devant le monument de Gambetta, par M. Lafon, café des Sports ; un sac à main de dame, par M. Lucien Pezet, 13, rue Dominici ; une barrette en métal blanc, par M. Louis Iches, 9, quai de Ségur ; un portefeuille, par M. Boutet Joseph, de Montauban ; une broche en métal avec perle bleue et petits brillants, par M. Clément-Grandcour ; une montre-bracelet en nickel, par M. Cagnac, auxiliaire à la Banque de France ; une somme d'argent, par M. Lamarque, rue Président-Wilson ; une chaîne en Fix par Mlle Elise Chayrouse, rue des Capucins.

Pertes

M. Auguier, 25, rue Brive, a perdu un sac à main de fillette.

AVENIR CADURCIEN
FÊTE DE SAINTE CÉCILE

PROGRAMME DU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1926

1. Bruxelles-Lille (p. r.), Vermœlen.
2. Rose-Mousse (valse lente), Bosc.
3. Les Dragons de Villars (fle), Maillart.
4. Confidences (gavotte), Wesly.
5. Marche des Eclaireurs de France (défilé avec tambours et clairons), Watelle.

De 15 h. à 16 h. — Allées Fénelon

Après le concert, défilé en ville.

Itinéraire : Allées Fénelon, boulevard Gambetta, rue Maréchal-Foch, place du Marché, rue Clemenceau.

L'Adjudication des autobus

500.000 fr. d'économies

Jeudi matin a eu lieu, à la Préfecture, l'adjudication des lignes des autobus départementaux. Il y avait 30 lots ; 37 adjudicataires y ont pris part.

Sont adjudicataires :

1er lot	(M. Capitaine)	44.444 fr.
2e	— (M. Pons)	25.434 »
3e	— (M. Artigalas)	27.994 »
4e	— (M. Artigalas)	20.100 »
5e	— (M. Arnal)	44.886 »
6e	— (M. Artigalas)	40.550 »
7e	— (M. Calméjane) ...	56.824 »
8e	— (M. Hébrard)	44.364 »
9e	— (M. Artigalas)	35.000 »
10e	— (M. Artigalas)	39.700 »
11e	— (M. Fauge)	16.300 »
12e	— (M. Arnal)	45.644 »
13e	— (M. Artigalas)	27.974 »
14e	— (M. Arnal)	49.840 »
15e	— (M. Artigalas)	12.000 »
16e	— (M. Bergogne)	12.000 »
17e	— (M. Bergon)	9.800 »
18e	— (M. Punier)	9.948 »
19e	— (M. Verbiguié)	12.045 »
20e	— (M. Gras)	37.000 »
21e	— (M. Granié)	4.000 »
22e	—	néant.
23e	— (M. Gras)	35.000 »
24e	— (M. Larroque)	27.699 »
25e	— (M. Bergon)	7.850 »
26e	—	néant.
27e	—	néant.
28e	—	néant.
29e	— (M. Fauge)	10.019 »
30e	— (M. Rey)	8.500 »
	Total	741.505 »

Le prix total des lignes avait été fixé à 1.200.000 francs par le Conseil général.

Une précédente adjudication n'avait pas donné de résultats.

Les adjudicataires avaient fait un prix bien supérieur à celui qui était fixé. Les uns avaient fait 1.400.000 environ. Un seul avait soumissionné à 1.269.000 francs.

Le total de l'adjudication « par ligne » a donc été satisfaisant.

C'est plus de 500.000 francs d'économies que réalise le département.

Contre le Froid
ECONOMISEZ LE CHAUFFAGE
en employant « les Bourrelets » spéciaux de calfeutrages toutes teintes posés par des spécialistes sur demande
S'ADRESSER : **AMEUBLEMENTS BOUZERAND & BERNÈS**
31-33, rue Nationale, CAHORS

Chronique des Théâtres

RUY-BLAS

Représentation de gala de M. Albert Lambert, sociétaire, *RUY-BLAS*, — Impresario, Mme Lisika.

On parle beaucoup du grand gala de M. Albert Lambert, qui reste toujours fixé à lundi prochain, et qui ne manquera pas d'attirer le public élégant des grands soirs.

C'est dans *RUY-BLAS*, le drame magnifique de Victor Hugo, que nous applaudirons l'éminent sociétaire et sa Compagnie composée de dix artistes des principaux théâtres de Paris. Et l'on sait que, pour donner plus d'éclat encore à ce grand gala, Mme Lisika, l'impresario de M. Albert-Lambert, s'est assuré le concours de Mlle Jeanne Rémy, la charmante pensionnaire de la Comédie-Française.

Est-il besoin de dire que M. Albert-Lambert a trouvé, dans le rôle de *RUY-BLAS*, le plus beau succès de sa brillante carrière ? Splendidement costumé, il se détache sur l'action comme une figurine de bas-relief ; ardent et convaincu, il vibre de tendresse tour à tour et de fureur et il entraîne merveilleusement le drame au souffle véhément de son inspiration.

Il sera fêté comme il convient par un public enthousiaste.

⁂

Tournée du Théâtre Sarah-Bernhardt

C'est décidément *le Dimanche 5 Décembre* que nous aurons la bonne fortune d'entendre, au Théâtre de Cahors,

MON CURÉ CHEZ LES RICHES

la très amusante comédie que MM. André de Lorde et Pierre Chaine ont tiré du célèbre roman de Clément Vautel.

PALAIS DES FÊTES
C'EST CE SOIR, à 8 h. 45
que **MAYOL**
le *chanteur populaire*
prête son concours à la grande Soirée de Gala.
AU PROGRAMME : **FOLIE D'ATHLÈTE**, *grand film d'art*, avec l'athlète mondain Mario Ausonia.
Comique (2 parties).
ORCHESTRE

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DU 28 NOVEMBRE

Cahors à Caussade

Six Clubs de deuxième série sont qualifiés, dans le Comité des Pyrénées pour les poules de trois : l'Olympique de Carmaux, l'Union Sportive de Caussade, le Football-Club Toulousain, Lavelanet, l'Aviron Cadurcien et enfin le vainqueur du match Marengo-Graulhet.

Nous venons d'être avisés ce soir même que la première équipe de l'Aviron Cadurcien doit matcher dimanche prochain contre Caussade, à Caussade, et le dimanche suivant 5 décembre à Cahors contre Carmaux.

Nous en avertissons les Sportifs Cadurciens.

Les quinze hommes qui défendront nos couleurs à Caussade, seront pleins d'entrain et pleins de confiance. L'Equipe doit être au complet.

Elle le sera.

Ecartons tout vain pronostic, et soyons nombreux, très nombreux, pour encoura-

ger les nôtres et les applaudir dimanche prochain.

L'Equipe se déplacera en camion.

Le départ aura lieu à onze heures du matin.

Le comité.

Arrondissement de Cahors

L'Hospitalet

Accident. — M. Maurice Hugounend, fils de M. Hugounend, professeur à la Faculté de Lyon, vient d'être victime d'un retour de manivelle.

Le docteur Ségala, appelé nuitamment, lui a fait un premier pansement. Transporté à Cahors, le lendemain, il a reçu les soins des docteurs Ségala et Rougier. Tous nos vœux de prompte guérison.

Ganic

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Sartel, résidant à Caniac, avec Mlle Marie Sahuc, de Thézels.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Saint-Aureil-Thézels

Cours d'adultes. — Les jeunes gens sont informés que les cours d'adultes pour la période 1926-1927 auront lieu à l'école de Saint-Aureil dans les mêmes conditions que les années précédentes. Les cours s'ouvriront le Samedi 27 novembre.

St-Denis-Catus

Nécrologie. — Vendredi dernier ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, les obsèques de M. Hébrard, marchand de bois à St-Denis-Catus.

De nombreuses couronnes avaient été offertes, notamment par ses camarades de l'Amicale des poilus, qui l'ont accompagné, drapeau en tête, à sa dernière demeure.

Nous exprimons à la famille nos sympathiques condoléances et prenons une grande part au deuil si cruel qui l'afflige.

St-Martin-Labouval

Echos de la fête. — Notre fête locale, admirablement organisée, vient d'obtenir le plus vif succès.

Les visiteurs étaient particulièrement nombreux et le brillant programme a été exécuté dans tous ses détails. Aucun incident à signaler.

Albas

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil a arrêté la liste suivante des répartiteurs :

1. Répartiteurs titulaires : MM. Abel Couture, Alexis Couture, Louis Girard. Repartiteurs forains : MM. Atgié et Lacavalerie.

2. Répartiteurs supplémentaires : MM. Paul Barriety, Henri Castagné, Joseph Milhau. Répartiteurs supplémentaires forains : MM. Pierre Boulzaguet et Arthur Bonis.

Désignés pour la commission communale de statistique agricole : MM. Pagès du Port, au Cayrou ; Gilbert Barriéty, à La Rivière-Haute ; Henri Aunac, Henri Castagné, de Perroux ; Arthur Bru, de Mirandol.

Le Conseil municipal a choisi pour son délégué M. Jules Soulayrès ; secrétaire de droit : M. Pierre Couaillac, secrétaire de la mairie.

Nécrologie. — Nous apprenons le décès de Mme Bonnet, ancienne institutrice d'Albas, qui avait dû prendre prématurément sa retraite pour raison de santé. Mme Bonnet exerça à Albas ses fonctions de 1902 époque de la laïcisation, jusqu'à 1923. Elle s'est éteinte à l'âge de cinquante et un an, à Foncaou, commune de Luzerche.

Les obsèques de Mme Bonnet ont eu lieu le 24 novembre, à Luzerche.

Nous adressons à M. Bonnet et à son fils nos sincères condoléances.

Crue. — Par suite d'une crue assez importante du Lot, le courant électrique a dû être supprimé dans la nuit de dimanche à lundi.

Floressas

Récolte de vin. — L'année déficitaire 1926 a donné les résultats suivants :

Soixante-huit producteurs ont déclaré 90 hectares de vignes, 1.173 hectolitres de vin de l'année et 217 hectolitres des récoltes antérieures.

L'année dernière, il fut déclaré par 77 producteurs, 3.170 hectolitres, d'où un déficit de 2.000 hectolitres en 1926.

La qualité du vin est très bonne et il se vend couramment 500 francs les 220 litres, tous frais en sus.

Mauroux

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, pour la tenue de la session de novembre sous la présidence de M. Boudou, maire.

Sept conseillers sont présents : trois se sont fait excuser.

Le conseil nomme d'abord les délégués pour la revision des listes électorales et juger les réclamations. Sont désignés : pour la section de Cabanac, MM. Octave Lescoul, Clovis Lescoul et Emile Delbès ; pour la section de Mauroux, MM. Maurice Lapauze, Ernest Gardes et Gaston Bailles.

Il est établi ensuite la liste des répartiteurs pour 1927 à soumettre à M. le préfet.

M. le maire donne connaissance au conseil que les droits de place et de pesage, qui avaient été donnés à l'adjudication, en 1921, pour une durée de cinq ans, prennent fin au 31 décembre prochain, qu'il y a lieu de soumettre ces droits avant la fin de l'année, à une nouvelle adjudication. Le conseil, après avoir modifié certains articles du cahier des charges, fixe la date de ces deux adjudications au 26 décembre prochain.

Une demande d'allocation pour femmes en couches et une demande d'assistance aux vieillards reçoivent un avis favorable.

Le cas d'un aliéné interné à l'asile de Leyme est renvoyé pour décision à une séance ultérieure, faute d'informations suffisantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 5 heures.

Tour-de-Faure

Electrification. — La session de Novembre du conseil municipal de Tour-de-Faure a été particulièrement intéressante, en raison de la communication très importante faite par M. le docteur Bénech, maire et conseiller général, concernant l'électrification du canton de Saint-Géry.

M. le docteur Bénech a soumis à l'assemblée l'avant-projet d'électrification arrêté par le génie rural. En ce qui concerne la commune de Tour-de-Faure, la part à fournir sous forme d'obligations s'élèvent à 110.000 francs environ, et nul doute que cette somme ne soit facilement trouvée dans la commune.

Les services que rend l'électricité sont si grands qu'il n'y aura pas de propriétaire qui refuse de prêter son concours au syndicat en souscrivant quelques obligations, étant sous-entendu d'ailleurs que l'intérêt des sommes souscrites sera garanti par la commune.

Dans le projet dressé par le génie rural, c'est la Compagnie du Bourbonnais qui fournirait le courant; mais si, par impossible, quelque commune refusait son concours et ne permettait pas d'amener à Tour-de-Faure le courant à haute tension venant de Cahors, d'autres projets ont été soumis à la municipalité et Tour-de-Faure ne renoncerait pas pour cela à s'électrifier.

Les communes de Vers et de Saint-Géry devant être les premières à recevoir le courant doivent être les premières à manifester le désir d'être électrifiées. Elles seront incessamment appelées à donner leur avis.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le sens unique. — L'élargissement du pont Gambetta est depuis plusieurs jours en pleine exécution. Les travaux confiés à M. Gény, entrepreneur à Figeac, avancent assez rapidement malgré la gêne que causent les eaux du Célé, assez fortes actuellement.

La disposition de ce pont rattaché à la route par un tournant très brusque, au débouché de la principale rue de la ville, rend la circulation très gênante, des encombrements fréquents s'y produisent et les accidents survenus ne se comptent plus.

Au mois d'avril, le conseil municipal, ému du danger qui s'accroissait par suite du développement de la circulation automobile, émit un vœu demandant l'amélioration de la circulation à ce carrefour.

Comme suite à ce vœu, il fut décidé d'instituer le sens unique de circulation dans la rue Gambetta, d'augmenter le débouché du pont, et d'élargir la chaussée pour faciliter le virage des voitures.

Et maintenant que les plaques indicatrices sont posées, et que l'arrêté municipal règlementant la circulation des véhicules dans la rue Gambetta, entre le pont et la place aux Herbes, entre en vigueur, nous faisons connaître à nos lecteurs les termes de cet arrêté :

« La circulation en sens unique est prescrite dans la partie de la rue Gambetta comprise entre le pont et la place aux Herbes (maison Pradelle), pour les véhicules de toutes sortes à traction animale ou mécanique, ainsi que pour les motocyclettes, bicyclettes et chars à bras.

« Les véhicules venant en direction du pont et des quais devront pénétrer dans l'intérieur de la ville par la rue Gambetta.

« Les véhicules se dirigeant vers le pont par la rue Gambetta devront à partir de la maison Pradelle, passer par la place de la Raison.

« Il est bien précisé que pour la partie de la rue Gambetta faisant l'objet de la présente règlementation et pour la rue Orthabadial, les véhicules qui auront à se diriger vers le pont seront tenus de suivre ces mêmes prescriptions et remonteront jusqu'à la maison Pradelle pour tourner vers la place de la Raison.

« Il est expressément recommandé aux conducteurs de circuler constamment sur leur droite et à marche ralentie.

« Le commissaire de police et le commandant de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

« Le maire : Dr Fernand PEZET. »

Prix du pain. — Nous apprenons que la décision est prise par les boulangers de Figeac pour fixer le prix du kilo de pain à 2 fr. 65, à partir de jeudi 25 courant. Il est inadmissible que le pain soit plus cher à Figeac qu'à Cahors et à Paris (2,60) et nous pensons que messieurs les boulangers de Figeac ne tarderont pas à le comprendre.

Accident du travail. — En faisant une mortaise dans un nœud de sapin, Lamanilève Auguste, charpentier, attaché à l'entreprise Geny, a reçu à l'œil gauche un éclat de bois qui a occasionné une plaie contuse de la cornée et de la conjonctive. Cet accident l'obligera à un repos de 8 jours environ.

Cajarc

Ecoles laïques (Soirée récréative). — Le dimanche 28 novembre, nos écoles laïques donneront une soirée récréative sous la Halle, à 7 h. 30 du soir. Le succès obtenu aux soirées précédentes, nous est un sûr garant de l'accueil qui sera fait à la nouvelle fête scolaire.

Voici le programme :

Première Partie

1. Le Marchand de sable, Chant mimé par les tout petits ;
2. L'Habit d'Arlequin. Saynète à 8 personnages ;
3. L'Avocate, Scène humoristique à 3 personnages ;
4. Les Quatre saisons, Saynète à 5 personnages ;
5. La Ronde Eternelle, Chœur.

Entr'acte.

Deuxième Partie

1. Carillon d'automne, Orchestre ;
2. Coucou Madame la lune, Poésie mimée ;
3. L'épreuve de la Rose, Saynète à 2 personnages ;
4. Les Trois Souhaits, Dialogue comique ;
5. Le Mariage de Papillonne, Féerie en un acte à 12 personnages.

Faycelles

Cambriolage. — Ces jours derniers, le magasin de M. Cayla, épicier à Faycelles, a été cambriolé pendant la nuit.

Les malfaiteurs ont trouvé vide le tiroir-caisse, car M. Cayla a la bonne habitude de mettre à l'abri sa recette de la journée, mais ils ont fait main basse sur un grand nombre de marchandises.

Une enquête est ouverte.

St-Céré

Assemblée cantonale des pupilles de la nation. — La réunion de la section cantonale a eu lieu à la mairie de St-Céré, sous la présidence de M. Taniès, juge de paix, en vue de l'élection du bureau.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

M. Taniès, juge de paix, président ; M. Ausset, curé doyen, vice-président; M. Vidal, directeur d'école, secrétaire.

Ont été désignés comme membres de la section permanente : M. Taniès, M. le curé doyen ; Mlle Amadieu, directrice de l'école libre ; Mlle Bastit, directrice de l'Ecole supérieure ; Mme Boutomut, déléguée des veuves de guerre ; M. Bastit, maire de Saint-Céré ; M. Vigouroux, délégué de la section des mutilés de guerre ; M. Vidal, directeur de l'Ecole supérieure ; M. Vidalin, secrétaire de la mairie.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Coups et blessures. — Jean Truquet 67 ans, propriétaire à Cournazat, commune de Payrignac, à porté plainte à la gendarmerie de Gourdon pour des coups qu'il aurait reçu de son antagoniste au cours d'une vive discussion qu'il aurait eu avec Henri Laval, 22 ans, propriétaire à Font-Vaysssière, commune de Saint-Cirq-Madelon. Mais ce dernier nie énergiquement avoir frappé le plaignant.

D'ailleurs, tous les témoins entendus déclarent n'avoir rien vu.

La pluie. — La pluie est enfin arrivée et tombe tous les jours, et souvent la nuit, fine et serrée.

Aussi, nous ne sommes plus privés d'eau. Depuis environ 4 mois, les bornes-fontaines n'étaient ouvertes que 2 heures le matin et 1 heure le soir. Grâce à la bienfaisante pluie, nous ne connaissons plus de restrictions et on ne les ferme plus.

Rugby. — Dimanche prochain « l'*Union sportive Gourdonnaise* », rencontrera sur son terrain de la Foussie, l'excellente équipe de 2e série du « *Stade Buissonnais* ».

Cette rencontre sera certainement une des plus intéressantes de la saison, car le « *Stade Buissonnais* » a résisté en Championnat à la belle équipe du C. A. Sarladais.

Un sanglier dans un match de Rugby. — Pendant une partie de foot-ball rugby sur le terrain de Poussie à Gourdon, un sanglier poursuivi par une meute de chiens a traversé le terrain au grand ahurissement des joueurs et du public. Le solitaire a pu échapper aux chiens et aux chasseurs.

Alvignac

Le jour de la foire de Gramat il s'est perdu entre M. Landes et M. Poisson, *une boîte contenant un corset ;* prière à la personne qui l'a trouvée de donner nouvelle à la **Scierie Caussat,** ALVIGNAC.

Salviac

Animaux nuisibles. — M. Eugène Costes, bien connu à Salviac pour ses exploits cynégétiques et la capture d'animaux nuisibles, a pris au piège un superbe renard de plaine, à 100 mètres environ des agglomérations de notre ville.

Depuis quelque temps, les poulaillers étaient dévastés par les renards à quatre pattes ; il serait nécessaire de les éloigner de nos demeures, auprès desquelles il se rendent la nuit pour soustraire poules et poulets.

La municipalité de Salviac vient de décider qu'une somme de 10 francs sera attribuée à toute personne qui détruira un animal de cette espèce.

Souillac

Emplois municipaux. — Deux emplois municipaux sont vacants :

1. Crieur public et afficheur ;
2. Fossoyeur.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de la mairie.

Concorès

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni pour la session de novembre sous la présidence de M. Aug. Larrive, maire. 9 conseillers sur 12 étaient présents. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, puis M. Ed. Français a été nommé secrétaire.

M. le Maire communique à l'Assemblée 2 demandes de femmes en couches qui sont repoussées.

De même qu'une lettre de M. le Préfet du Lot qui demande le vote d'une somme au budget pour l'obtension de bourses pour l'apprentissage rural en 1927.

Ensuite on procède à la nomination des répartiteurs pour 1927.

M. Basile Taillade est désigné pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales et MM. Emile Bulit et Jean Terrié pour juger les réclamations qui pourraient se produire.

Le conseil examine, en fin de compte, le budget additionnel où une somme de 200 francs est inscrite pour le concours de truffes et foies gras qui doit avoir lieu à Concorès le jour de foire de Concorès, 4 décembre prochain.

Le Conseil décide de faire 7 prix pour les truffes et 7 prix pour les foies gras pour la distribution du dit crédit de 200 fr. et nomme une Commission pour l'attribution de ces primes.

Naissances. — Nous sommes heureux d'annoncer les naissances de : Georges Besserves, fils de notre sympathique Conseiller municipal et celle de Marie-Jeanne Casellas du village du Tourriol. A tous nos meilleures félicitations.

St-Sozy

Conférence. — Dimanche prochain 28 novembre, à 14 heures, M. Pechmèze, percepteur en retraite, fera une conférence publique sur le projet d'électrification de la commune de Saint-Sozy. Les habitants de St-Sozy et des communes environnantes, que cette question intéresse au plus haut point, sont invités à y assister.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séances du 24 novembre 1926

La Chambre continue la discussion du budget de l'instruction publique. Les chapitres 159 à 162 sont adoptés.

La Chambre vote le relèvement des crédits des bourses nationales et les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

La Chambre discute les budgets des services d'Alsace et Lorraine. M. Hueber, député communiste prend la parole, mais en allemand. Le président le prie de se conformer au règlement et de parler en français. La Chambre refuse à M. Hueber de le laisser parler en allemand.

M. Duclos, communiste, prend la parole. Il se livre à une violente attaque contre le Président du Conseil, il accuse les autorités françaises de brimer les Alsaciens.

M. Poincaré proteste : « C'est un langage abominable », dit-il. De vifs incidents se produisent, mais la discussion générale est close.

SOIR

La Chambre reprend la discussion du budget des services d'Alsace et Lorraine.

Les divers chapitres sont adoptés.

La Chambre discute le budget de la justice.

Dans la discussion générale, M. de Moro-Giafferi parle de la réforme judiciaire : il demande qu'il soit bien entendu que le vote des chapitres du budget de la justice ne résout pas la question de la ratification des décrets relatifs à cette réforme.

Après une intervention de MM. Barthou et Poincaré, la discussion est renvoyée au lendemain.

⁂

A l'Académie Goncourt

M. Georges Courteline a été élu membre de l'Académie Goncourt, au cours du dîner mensuel par 8 voix contre 1 à M. Benjamin, en remplacement de M. Gustave Geffroy, décédé le 4 avril 1926.

⁂

Mort de Krassine

M. Krassine, représentant de l'U. R. S. S. à Londres, est décédé.

M. Krassine appartenait au parti bolchevik depuis la création de ce parti, à la suite de la scission avec les Mencheviks.

Il était âgé de 56 ans.

⁂

Collège Léon-Bourgeois

Par décret en date du 3 novembre, le collège de jeunes filles de Châlons-sur-Marne est dénommé « Collège Léon-Bourgeois ».

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Tirages financiers

Au tirage de la Ville de Paris 1904, le numéro 173.229 gagne 100.000 fr.; les numéros 337.577 et 58.252 gagnent 10.000 francs.

⁂

A LA CHAMBRE

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Frédéric Brunet, a commencé la discussion des chapitres du budget de la Justice.

M. Jean Rose demande le relèvement du traitement des magistrats.

M. Barthou a répliqué que la question est examinée, actuellement, avec le Ministre des Finances.

⁂

Les éboulements de Roquebillière

Des éboulements qui se sont produits dans le village de Roquebillière ont fait une vingtaine de victimes.

Dans un village, à Labollene, 11 granges ont été englouties.

Il n'y a aucune victime.

⁂

Au sujet de la « Joconde »

L'amiral Fatou confirme qu'il a remis à M. Jonas, de Paris, pour la vendre, une « Joconde », copie sans valeur, provenant d'un héritage de sa famille.

AVIS DE DÉCES

Madame veuve DELTEIL et toute sa famille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Baptiste ALY

leur père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, le 25 Novembre, à l'âge de 76 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu à Cahors, samedi à 9 heures, en l'église Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 8, rue Pierre-de-Bernis.

REMERCIEMENTS

Les familles SAURET et BRIAND remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame Veuve BRIAND

décédée à Cahors, le 17 Novembre 1926, dans sa 66e année.

REMERCIEMENTS

Monsieur FÉNELON, brigadier d'octroi, Monsieur et Madame DELRIEU et leur fils,

Les familles LONGPECH, LAMOLÈRE, MARQUÈS, CALMEILLES, BÉLIBENS, FÉNELON remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Thérèse LAMOLÈRE

LES PILULES DU LABOUREUR

sont préparées avec l'extrait total des plantes qui composent **LA TISANE DU LABOUREUR.** Ces deux produits sont le remède souverain *contre la CONSTIPATION.*

Tisane du Laboureur 1 fr. 25 l'étui impôt en plus | Pilules du Laboureur 4 fr. la boîte impôt en plus

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Préparation et Vente en gros : **Bassouls-Dumayne**
Pharmacien à Perpignan

Envoi d'une boîte échantillon contre 1 fr. 10 en timbres-postes

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
Spécialités de Crépissage
Monuments funéraires en ciment armé et en tous genres
Prix Modérés
M. ANTONELLI
11, rue Louis-Delcucle, CAHORS

⁂

M. Antonelli *demande des apprentis maçons*

BOUCHERIE VIDAILLET
(Gendre ASTRUC)
18, rue Nationale, 18
-:- CAHORS -:-
OUVERTURE le 1er DECEMBRE
VIANDE PREMIER CHOIX

ON DEMANDE dans chaque canton
de bons Représentants
pour la « CAPITALISATION »
Bien Payés
S'adresser
M. CHAUMEL, rue Mascoutou, 23, CAHORS

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

La Châtelaine de Shenstone

PAR

FLORENCE BARCLAY

Résumé des précédents feuilletons

Lady Ingleby s'est réfugiée au château de Shenstone pour attendre des nouvelles de son mari, Michel, qui est à la guerre, et pour échapper à la domination despotique de sa mère. Elle a pour compagnon le petit chien favori de son mari, Tom, qui est inquiet et chagrin depuis quelques jours.

La châtelaine reçoit le docteur Deryck Brand, venu pour la préparer à la terrible nouvelle qui lui parvient par télégramme : son mari a été tué.

Le docteur s'efforce de la consoler :

CHAPITRE III

CE QUE TOM SAVAIT

— Quelqu'un que je désirerais faire appeler de suite ? Je ne sais pas. Si cependant, il y a une personne, si elle pouvait venir. Jane ! vous savez, Jane Dalmain. Je dis toujours qu'elle est comme la basse d'une mélodie, si solide, si satisfaisante. Rien de très désastreux ne pourrait arriver si Jane est là. Cependant ceci est arrivé, n'est-ce pas ?

Le docteur s'assit.

— J'ai télégraphié à Gleenesh ce matin, Jane sera ici demain matin !

—Alors, beaucoup de personnes ont su avant moi ! dit lady Ingleby.

Le docteur ne répondit pas. Elle se leva et se tint immobile, contemplant le feu, sa grande et belle silhouette redressée de toute sa hauteur ; elle tournait le dos au docteur qui attentivement épiait tous ses mouvements.

Tout d'un coup elle regarda du côté du fauteuil de lord Ingleby.

— Et je crois que Tom *savait*, dit-elle d'une voix aiguë, juste ciel ! Tom savait ! Il a refusé de manger parce que Michel était mort, et je disais que la pauvre bête était dyspeptique. Michel, oh ! Michel ! Votre femme ne savait pas que vous étiez mort, mais votre chien le savait. Oh ! Michel, Michel ! Petit Tom savait !

Elle leva les bras vers le tableau représentant l'homme robuste et le chien minuscule. Puis elle oscilla en arrière. Le docteur la soutint comme elle tombait.

CHAPITRE IV

EN BONNES MAINS

Toute la longue nuit, lady Ingleby continua à regarder droit devant elle de ses yeux brillants qui ne voyaient pas !

La tranquille personne qui arriva de la Loge avait été avant son mariage la femme de chambre de confiance de lady Ingleby ; elle aida avec affection le docteur à faire tout ce qui était nécessaire.

Mais quand revint chez lady Ingleby la conscience des événements, elle ne fut accompagnée par aucune effusion naturelle de douleur. Rien qu'un silence de pierre, un visage tendu, des yeux brillants sans regard. Margaret O'Mara à genoux pria et pleura, baisant les mains jointes sur le couvre-pied de soie. Mais lady Ingleby n'eut qu'un sourire sans expression, et dit à voix basse :

— Silence, ma chère Maggie, à la fin nous sommes à la hauteur.

Plusieurs fois durant la nuit le docteur parut, et s'assit sans rien dire près du lit, les yeux attentifs, les gestes doux. Myra le remarqua à peine, et de nouveau il se demanda si les grands yeux gris s'agrandiraient encore dans le doux encadrement de ce délicieux visage. Une fois, il fit signe à celle qui veillait de le suivre dans le corridor ; fermant alors la porte, il se retourna et la regarda. Cette calme personne, dans sa robe de laine noire, son col et ses poignets de toile blanche, lui plaisait. Il y avait en elle un air de raffinement et de maîtrise de soi qui agréait au docteur.

— Mistress O'Mara, dit-il, il faut qu'elle pleure et il faut qu'elle dorme.

— Elle ne pleure pas facilement, monsieur, répondit Margaret O'Mara, et je l'ai vue passer une nuit entière d'insomnie pour un moindre chagrin que celui-ci.

— Ah ! dit le docteur et son regard examinait la femme qui lui parlait. — Je me demande ce que vous savez encore, pensa-t-il. Mais il ne donna pas forme à sa question mentale. Deryck Brand interrogeait rarement les tiers. Ses malades n'avaient pas à faire la désagréable découverte que sa connaissance de leur état d'esprit était le résultat de commérages, ou du manque de discrétion des autres. A la fin, il ne put tolérer plus longtemps ces yeux et ce regard fixe. Et en réponse à un appel muet de Margaret O'Mara, il se décida à faire le nécessaire. Relevant la large manche de la chemise de soie, d'une main ferme il saisit le bras délicat, l'autre main le frôla un instant avec une rapide et habile pression. Même les yeux inquiets de Margaret ne virent pas autre chose, et plus tard Myra se demanda avec étonnement ce qui avait pu causer cette légère cicatrice sur la blancheur de son bras.

Avant longtemps elle s'endormit paisiblement. Il y avait pour le docteur quelque chose de tragique à l'aspect de cette beauté si parfaite. Maintenant que les paupières voilaient les yeux gris, l'expression enfantine avait disparu. C'était le visage d'une femme, et d'une femme qui avait vécu et souffert.

Tout en l'observant, le docteur passa mentalement en revue l'histoire de ces dix années de vie conjugale, ajustant à ce qu'elle lui avait révélé elle-même ses propres soupçons et les faits notoires. C'était le passé ! Le présent, pour quelques heures au moins, était l'oubli miséricordieux. Qu'apporterait l'avenir ? Elle avait vaillamment éloigné la tentation d'apprendre, d'un autre que son époux, la gloire de vivre et la force de l'amour. Et lui, avait failli à sa tâche. Les sourds peuvent-ils enseigner l'harmonie, ou les aveugles révéler la beauté de la couleur ? Mais les jours à venir ne détenaient-ils pas une réserve de bonheur ? Le jardin clos n'était plus défendu à tous par un possesseur qui en ignorait le parfum. La barrière, dorénavant, ne serait fermée qu'au loquet, et lorsqu'une main ardente s'y appuierait, elle s'ouvrirait toute grande.

— Oh ! médita le docteur, l'homme prédestiné passera-t-il par le chemin ? La jeunesse enseigne la jeunesse ; mais existe-t-il parmi nous l'homme assez fort, assez sincère et assez pur pour enseigner à cette femme, qui a près de trente ans, les leçons qu'elle aurait dû apprendre à l'aurore virginale de sa vie ? Sûrement quelque part sur cette terre marche, travaille et attend celui pour lequel elle sera « l'unique femme ». Dieu le lui envoie à la plénitude de l'heure !

.....

Et à cette même heure, pendant que Myra dormait et que le docteur veillait et essayait de percer l'avenir, à cette même heure, sous le ciel d'Orient, un homme fort, écœuré de la vie, usé et désillusionné, luttait contre une fièvre mortelle dans l'atmosphère étouffante d'une tente de soldat et criait dans l'amertume de son âme : « O Dieu, laissez-moi mourir ! » puis ajoutait la restriction qui accompagne toujours la prière des courageux : « A moins, Seigneur, qu'il n'existe sur terre quelque œuvre que je suis seul réservé à accomplir. » Et le docteur venait de dire : « Envoyez-le sur son chemin, ô Dieu ! dans la plénitude des temps. »

Les deux prières atteignirent en même temps le trône de l'Omniscience.

.....

Levant les yeux, le docteur Brand vit ceux, si paisibles, de Margaret O'Mara le contemplant avec reconnaissance.

— Merci, murmura-t-elle.

Il sourit.

— Ceci ne doit jamais être fait légèrement, mistress O'Mara, dit-il. Il faut tout essayer auparavant. Mais il y a des exceptions aux règles les plus strictes, et c'est une faiblesse dangereuse que d'hésiter lorsqu'on se trouve en présence d'un cas exceptionnel. Faites-moi appeler quand elle se réveillera et, en attendant, étendez-vous sur ce canapé et dormez, vous êtes épuisée.

(*A suivre*).

Précautions indispensables

pour garder ce "teint de jeune fille"

Quantité de femmes emploient journellement la poudre et le rouge. Il n'en est peut-être pas une sur vingt, cependant, qui sache comment employer ces artifices sans risquer de nuire à sa peau.

Correctement employés, les fards ne font pas de mal, incorrectement, ils "tuent" petit à petit, la fraîcheur, la finesse de votre épiderme... Incorrectement, cela veut dire : si vous ne prenez soin de *les enlever pour la nuit* au moyen d'un savon à la mousse fine et pénétrante, tel que le Savon Palmolive.

Usez de poudre ou de rouge si vous voulez mais ne les gardez jamais pendant la nuit

Chaque soir, avant de vous coucher, lavez à fond votre visage avec la mousse crèmeuse de Palmolive. Frottez *doucement* pour que cette mousse pénètre bien dans les pores et les assainisse. Finalement, rincez à l'eau chaude, puis à l'eau froide.

Vos pores, bien dégagés, permettront alors à votre peau d'accomplir sa fonction vitale : respirer, et votre visage sera frais et dispos pour le lendemain.

Achetez aujourd'hui votre Savon Palmolive.

PALMOLIVE est le premier savon garanti sans suif.
Prix : 3 frs

PALMOLIVE SAVON PALMOLIVE

Vente en gros : 20, Rue Vernier, Paris
FABRICATION FRANÇAISE 8742

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII^e ar.

Sommaire du samedi 20 novembre 1926

Editorial : M. C. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures : Politique allemande : Le glissement vers la gauche : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures : Les forces politiques de la France : Bordeaux : Trygée. — Affaires économiques : La déflation est-elle possible ? : Max Hermant. — Notes et Figures : Léon Cladel au Luxembourg : Georges Beaume. — Exagérations : A. de Bersaucourt. — Littérature : René Boylesve et l'amour : Gonzague Truc. — Ce qu'on lit. — Théâtre : « La Comédie du bonheur » : Etienne Rey. — Idées : Jean Perrin, prix Nobel de physique : Jules Sageret. — Enquêtes : Les femmes dans l'évolution de l'art après la guerre (Fin) : Françoise Vitry. — La Bourse. — Chronique immobilière. « Rue du Vieux-Colombier ». Dessin de Jacques Boullaire.

LES ANNALES

Un émouvant récit de Pierre Seize « La Passion de Célestine Eymard » commence dans les *Annales* de cette semaine. Le même numéro contient des fantaisies de Pierre Mac Orlan et Hervé Lauwick, une page de Lucien Descaves sur le Dîner Goncourt, la fin du roman de M. Henri Lavedan, une « lettre de la Cousine », les articles habituels de Gérard Bauër, André Lang, Henry Bidou, G. de Pawlowski, etc.

Avec le supplément musical, le numéro : 1 franc.

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 20 novembre : « Le Dernier Amour du Colonel-Lee », par Pierre-Paul Fournier. — « La Vie de Henry IV », par Pierre de Lanux. — « Y-a-t-il une Crise de la République ? », par Georges Guy-Grand. — « Chronique Parisienne : Politique Radicale », par Louis Latzarus.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.

L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.

PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le numéro : 2 fr. 50.

LA NATURE

Une grande nouvelle apparaît au début de ce numéro : *La Nature* va se transformer le 1^er janvier prochain, devenir encore plus importante et plus illustrée, développer son service de renseignements utiles si goûté de tous ses abonnés. C'est une heureuse innovation qui lui attirera encore de nouveaux lecteurs.

Aussitôt après paraît une série d'études des plus documentées et — comme toujours — agréablement illustrées.

Voici d'abord, sous la plume de M. Léon Bertin, un récit de la vie de l'anguille en eau douce. On connaît maintenant l'étonnante vie qu'elle mène en mer, son voyage jusqu'à la mer des Sargasses pour y pondre, son retour vers nos côtes. Son existence en eau douce présente non moins d'intérêt, depuis sa transformation en civelle jusqu'à la livrée argentée qui précède le départ.

On connaît les admirables découvertes préhistoriques faites à Glozel, dont *La Nature* a déjà présenté les principaux objets à ses lecteurs. Voici le premier essai d'interprétation des mystérieuses inscriptions recueillies. M. Butavand y trouve une parenté avec les anciennes langues indo-européennes.

M. le D^r Marcel Baudoin signale ensuite des marmites de géants, observées en Vendée, sur les bords de l'Océan et creusées par la mer.

Puis M. Vigneron classe les diverses méthodes de forage, par percussion et par rotation, avec ou sans injection. Il énumère leurs avantages respectifs et discute de leurs modalités d'emploi.

Le Supplément donne des nouvelles intéressantes sur le colonel Deport, l'inventeur du canon de 75 qui vient de mourir, les mésaventures de la mission française au pôle Nord, le pétrole de Gabiau, le cyclone de Cuba, les importations d'énergie électrique, le nombre des pièces d'une bicyclette, etc. Il décrit les appareils nouveaux, donne des conseils pour la culture du safran, fournit des recettes utiles, analyse les derniers livres parus, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

AVIS

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle tient à la disposition du Public des

Obligations 3 0/0 de 500 francs, type 1921.

Obligations 6 0/0 de 500 francs, type 1921.

Bons 6 0/0 de 500 francs remboursables le 15 février 1929.

Bons 7 0/0 de 500 francs amortissables de 1926 à 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares du réseau ou au Service des Titres de la Compagnie d'Orléans, 8, rue de Londres, à Paris (9^e).

AFFICHES ILLUSTREES

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :

3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.

6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire.

(frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

La Phosphiode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur **MARTINET** affirme que « *les « iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les « arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de « choix du lymphatisme et de la scrofule* ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — **Astringent**
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL
est indiquée

1° dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états prétuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3° dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : **14 francs**

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL
CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

SERVICE D'HIVER 1926-27

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 5	»	10 8	»	17	—	19 50	21 14	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 23	»	10 20	»	17 12	—	20 2	21 26	»
LIMOGES arrivée	»	5 46	»	16 40	»	23 12	—	2 21	3 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 48	»	23 18	—	2 29	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 22	11 55	»	18 30	»	0 54	—	4 15	5 17	»
BRIVE... départ.	7 41	12 32	16 19	18 37	18 50	1	—	4 24	5 24	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 40	13 50	17 24	19 19	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES	8 48	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 4	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 14	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 29	14 40	18 24	19 46	21 46	—	—	5 30	—	»
Saint-Clair	9 38	14 49	18 34	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 49	15	18 46	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10	15 11	18 59	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 11	15 22	19 13	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 20	15 31	19 24	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 27	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée.	10 33	15 44	19 35	20 27	»	2 39	—	6 11	7 12	»
CAHORS départ.	11 51	17 42	»	20 31	»	2 43	—	6 16	7 16	7 27
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 15	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 54
Lalbenque	12 23	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 3
Caussade	13	19 1	»	—	»	—	—	7 4	—	8 40
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	»	21 34	»	3 43	—	7 29	8 25	9 18
TOULOUSE.. arr.	16 46	20 56	»	22 25	»	4 31	—	8 26	9 15	11 11

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	4 50	8 47	10 9	13 40	19 43	20 23	—	23 25
MONTAUBAN. d.	6 14	9 43	11	16	20 33	21 11	—	0 11
Caussade	6 53	10 24	—	16 40	—	21 36	—	—
Lalbenque	7 30	11 6	—	17 18	—	—	—	—
Cieurac	7 38	11 15	—	17 26	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 49	11 27	—	17 37	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 57	11 35	11 59	17 45	21 37	22 18	—	1 10
CAHORS... dép.	8 22	12 42	12 3	17 55	21 41	22 22	—	1 14
Pradines	8 29	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 37	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 51	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	9 4	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 15	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 24	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 42	14 3	12 46	19 9	—	23 7	—	—
Nozac	9 50	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	10	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 7	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 13	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 30	14 50	13 11	19 51	—	23 33	—	—
Gignac-Cressens.	10 57	15 20	—	20 21	—	—	—	2 52
BRIVE... a.	11 25	15 50	13 48	20 49	23 31	0 12	—	2 59
BRIVE... d.	»		13 54	»	23 40	0 22	—	—
PARIS.. (A.) arr.	»		21 55	»	8 42	9 6	—	10 43
PARIS.. (O.) arr.	»		22 7	»	8 54	9 19	—	10 55

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 6	18 35	»	
Pradines	6 29	15 14	18 43	»	
Mercuès	6 38	15 24	18 52	»	
Douelle (*Arrêt*)	6 42	15 28	18 56	»	
Parnac	6 49	15 38	19 5	»	
Luzech	6 55	15 45	19 13	»	
Castelfranc	7 8	16	19 26	»	
Prayssac (*Arrêt*)	7 11	16 4	19 29	»	
Puy-l'Evêque	7 20	16 13	19 38	»	
Duravel	7 27	16 21	19 46	»	
Soturac-Touzac	7 35	16 29	19 54	»	
Fumel	7 46	16 42	20 6	21	11
LIBOS	7 51	16 48	20 11	21	17

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 11	14 28	18 14	20	45
Fumel	9 18	14 35	18 21	20	51
Soturac-Touzac	9 29	14 46	18 32	»	
Duravel	9 36	14 53	18 39	»	
Puy-l'Evêque	9 44	15	18 47	»	
Prayssac (*Arrêt*)	9 52	15 8	18 55	»	
Castelfranc	9 58	15 15	19 1	»	
Luzech	10 9	15 27	19 14	»	
Parnac	10 18	15 37	19 23	»	
Douelle (*Arrêt*)	10 23	15 42	19 28	»	
Mercuès	10 29	15 48	19 34	»	
Pradines	10 37	15 56	19 42	»	
CAHORS	10 44	16 3	19 49	»	

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 33	»	14 22	17 15	»
Vayrac	5 42	»	14 30	17 23	»
Bétaille (arrêt)	5 47	»	14 35	17 28	»
Puybrun	5 56	»	14 44	17 37	»
Bretenoux-Biars	6 14	»	14 59	17 53	»
Port-de-Gagnac	6 22	»	15 7	18 1	»
Laval-de-Cère	6 34	»	15 17	18 11	»
Lamativie	6 57	»	15 38	18 36	»
Siran (arrêt)	7 14	»	15 55	18 53	»
La Roquebrou	7 33	»	16 12	19 11	»
AURILLAC.. arrivée.	8 15	»	16 55	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 39	10 2	»	17 14	»
La Roquebrou	6 24	10 43	»	17 58	»
Siran (arrêt)	6 38	10 55	»	18 12	»
Lamativie	6 58	11 13	»	18 32	»
Laval-de-Cère	7 18	11 29	»	18 51	»
Port-de-Gagnac	7 27	11 37	»	19 »	»
Bretenoux-Biars	7 42	11 47	»	19 17	»
Puybrun	7 53	11 55	»	19 27	»
Bétaille (arrêt)	8 »	12 1	»	19 34	»
Vayrac	8 12	12 8	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	8 19	12 16	»	19 50	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19 29
Sarlat	»	8 3	12 »	17 35	20 48
Cazoulès	»	8 45	12 39	19 15	21 39
Souillac	7 51	10 55	13 32	19 28	21 48 / 15 45
Le Pigeon	8 6	11 20	13 48	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »
Baladou. Arrêt.	8 11	11 27	13 53		16 5
Martel	8 20	11 56	14 2		16 14
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12		16 25

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 15	9 11	12 41	17 35
Martel	»	6 30	9 26	12 56	18 9
Baladou. Arrêt.	»	6 37	9 33	13 2	18 20
Le Pigeon	»	6 43	9 39	13 7	18 35
Souillac	»	6 53 / 7 5	9 49	13 17 / 13 36	18 48 / 19 43
Cazoulès	»	7 16	»	13 43	19 54
Sarlat	5 6	8 1	17 30	14 30	20 39
Le Buisson. ar.	5 58	»	18 24	15 23	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6	»	12 37	17 40	
CAPDENAC. a.	»	»	»	10 25	»	17 54	21 48	
CAPDENAC. d.	1 24	6 54	10 14	10 49	13 31	18 27	22 1	
FIGEAC	1 58	7 9	10 25	11 4	13 56	18 41	22 13	
Le Pournel	—	7 28	»	11 23	14 32	19 2	»	
Assier	2 47	7 40	»	11 35	14 57	19 13	22 39	
Flaujac (halte)	—	7 49	»	11 44	15 10	19 22	»	
Gramat	3 19	8 4	»	11 59	15 41	19 37	22 59	
Rocamadour	3 34	8 17	»	12 9	15 59	19 47	23 9	
Montvalent	4 2	8 31	»	12 23	16 22	20 1	»	
St-Denis-p.-Martel arr.	4 16	8 41	»	12 33	16 36	20 11	23 30	
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 53	»	12 39	16 57	20 21	23 33	
Quatre-Routes	5 10	9 6	»	12 49	17 11	20 31	»	
Turenne	5 28	9 19	»	13 1	17 28	20 41	»	
BRIVE ar.	6 3	9 41	»	13 23	18 3	21 2	0 6	
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 7	»	5 39	9 19	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

						(Austerl.)			
PARIS (Orsay) d.	19 25	21 14	22 5	7 42	10 8	»	»		
Brive dép.	4 2	8 2	12 36	16 2	18 56	»	»		
Turenne	4 25	8 27	13 3	16 27	19 34	»	»		
Quatre-Routes	4 33	8 38	13 15	16 36	19 47	»	»		
St-Denis-p.-Martel arr.	4 42	8 47	13 23	16 45	19 59	»	»		
St-Denis-p.-Martel dép.	4 48	8 59	13 36	16 50	20 36	»	»		
Montvalent	—	9 12	13 51	17 3	20 59	»	»		
Rocamadour	5 14	9 33	14 14	17 22	21 32	»	»		
Gramat	5 27	9 48	14 31	17 35	21 55	»	»		
Flaujac (halte)	—	10 1	14 44	17 48	»	»	»		
Assier	5 48	10 13	14 59	17 59	22 45	»	»		
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 8	22 59	»	»		
FIGEAC	6 16	10 51	15 31	18 31	23 28	»	»		
CAPDENAC ar.	6 26	11 1	15 41	18 41	23 41	»	»		
CAPDENAC d.	6 36	11 54	16 10	18 52	»	»	»		
TOULOUSE	10 14	16 41	21 2	23 7	»	»	»		

De Cahors à Capdenac

						(1)
CAHORS	8 5	12 36	16 14	18 43		
Cabessut	8 14	12 47	16 25	18 54		
Arcambal	8 23	13	16 35	19 5		
Vers	8 31	13 11	16 43	19 14		
Saint-Géry	8 38	13 20	16 48	19 21		
Conduché	8 49	13 38	17	19 36		
Saint-Cirq-la-Popie	8 55	13 46	17 6	19 43		
St-Martin-Labouval.	9 2	13 56	17 14	19 57		
Calvignac	9 8	14 5	17 21	20 4		
Cajarc	9 21	14 23	17 34	20 17		
Montbrun	9 30	14 36	17 44	20 27		
Toirac	9 38	14 48	17 53	20 36		
Lamadeleine	9 49	15 3	18 5	20 48		
CAPDENAC	10	15 17	18 17	21		

(1) A lieu les jours de foire à Cahors : les 3 janv., 3 août, 3 nov. ; le 1^er des autres mois, ainsi que le samedi après le 10 de chaque mois.

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 10	11 56	18 55	»	
Lamadeleine	7 22	12 12	19 7	»	
Toirac	7 33	12 26	19 18	»	
Montbrun	7 41	12 37	19 26	»	
Cajarc	7 52	12 55	19 40	»	
Calvignac	8 2	13 8	19 50	»	
St-Martin-Labouval.	8 9	13 17	19 58	»	
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 27	20 6	»	
Conduché	8 23	13 37	20 13	»	
Saint-Géry	8 37	13 58	20 26	»	
Vers	8 42	14 5	20 32	»	
Arcambal	8 50	14 16	20 40	»	
Cabessut	9	14 31	20 51	»	
CAHORS	9 8	14 40	20 59	»	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 8	»	
Payrignac (arr.)	6 9	16 16	»	
St-Cirq-Madelon	6 18	16 24	»	
Grolejac	6 29	16 29	»	
Carsac	6 41	16 39	»	
SARLAT	6 58	16 50	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 29	17 16	»	
Carsac	8 40	17 27	»	
Grolejac	8 48	17 44	»	
St-Cirq-Madelon	8 55	17 51	»	
Payrignac (arr.)	9 3	17 59	»	
GOURDON	9 13	18 9	»	